

COMPTE-RENDU DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 12/06/2026

Date d'affichage : 12/06/2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Représenté : 2

Votants : 15

Étaient présents : M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Brice CASTETS, Mme GOMEZ Nathalie, M Fabien SZOPA, Mme Rachel MICHEL, M Pierre LORENZO, Mme Maud CIECKA, M Patrice PLINIO, Mme Isabelle LOPEZ, Mme Fabienne PLANCQ.

Représentés : Mme Justine LAFITTE, M Kévin NOAILLES

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne PLANCQ

N° D20260618_01

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du temps périscolaire et du personnel déjà en place à cet horaire, il manque un poste pour renforcer la surveillance dans la cour de l'école. Il convient de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi d'adjoint technique de catégorie C de 6h18 annualisées, pour surveiller les élèves dans la cour de l'école
Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

N° D20260618_02

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT **(adjoint technique)**

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du temps périscolaire et du personnel déjà en place à cet horaire, il manque un poste pour la mise en place de la cantine ainsi que le ménage des locaux. Il convient de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi d'adjoint technique de catégorie C de 28h42 annualisées, pour la mise en place de la cantine ainsi que le ménage.
Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

N° D20260618_03

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT **(adjoint d'animation)**

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du temps périscolaire et du personnel déjà en place à cet horaire, il manque un poste pour pérenniser la surveillance dans la cour de l'école. Il convient de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi d'adjoint technique de catégorie C de 22h annualisées, pour la mise en place de la cantine ainsi que le ménage.

Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

N° D20260618_04

TRANFERT DE GESTION DES CEE AU SDE 82 POUR LA PERIODE 2026-2030 **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX, ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la sixième période nationale fixée au 31 décembre 2030, date définie selon l'article 1 du décret n°2025-1048 du 30 octobre 2025 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;

N° D20260618_05

REMUNERATION DE L'AGENT ACCOMPAGNANT LA CLASSE DE **DECOUVERTE DU 18 AU 19 MAI 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame LEMAITRE Alexandra a accompagné les enfants de sa classe lors du voyage scolaire (à Micropolis – Saint Léon) qui s'est déroulé du 18 au 19 mai 2026, afin de seconder l'enseignante.

Pour cela, l'agent faisant fonction d'ATSEM a effectué 11 heures 30 de travail (en plus des heures pour lesquelles elle est rémunérée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de rémunérer les 11 h 30 de travail restant à Madame LEMAITRE Alexandra.

N° D20260618_06

ETUDE GESTION CIMETIERE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à deux sociétés de faire une proposition de prix pour la réalisation d'un plan annexe à l'étude comprenant plan et esquisse du futur cimetière, ainsi que la création de la cartographie numérique du cimetière.

Les deux sociétés ont répondu à cette demande :

- la société AD Funéraire Gestion Cimetière pour un tarif de 16 632.00 euros HT (détail du devis porté à la connaissance des membres présents)
- la société Urbactis pour un tarif de 7 375 € HT pour la tranche ferme, 12 187.50 € HT selon les options choisies et 4150 € pour des missions annexes au dossier (relevé topographique, dossiers demande de subvention, rédaction du règlement), (détail du devis porté à la connaissance des membres présents).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'ACCEPTER le devis de la Société URBACTIS pour la tranche ferme d'un montant de 7375 €, le relevé topographique d'un montant de 1200 €, ainsi que l'intégration du plan de masse dans le logiciel de gestion de la commune. Le choix des tranches optionnelles est reporté.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le bulletin municipal va être distribué prochainement.
- Le forum des associations (prévus en septembre) ne se tiendra pas cette année.
- Les services du Grand Montauban procèdent au curage des fossés, les travaux de réfection du chemin du Pigeonnier et entre la RD 91 et le chemin de Rastely ont été réalisés.

- Les travaux de peinture pour la matérialisation des places sur le parking de l'école et de la mairie ont été réalisés.
- Le projet de sécurisation du chemin de la mairie se poursuit.
- Une réflexion a été engagée sur le prestataire concernant la livraison des repas de la cantine.
- Le projet de rénovation de la salle des fêtes se poursuit.

À Léojac Bellegarde, le 22 juin 2026

Le Maire,
Christian QUATRE,



